

	Date	
	05 /2008	

3.4 LES ESPACES PUBLICS

VOCABULAIRE D'ESPACE PUBLIC: Une palette riche à exploiter

Date	
05 /2008	

LE PIETON



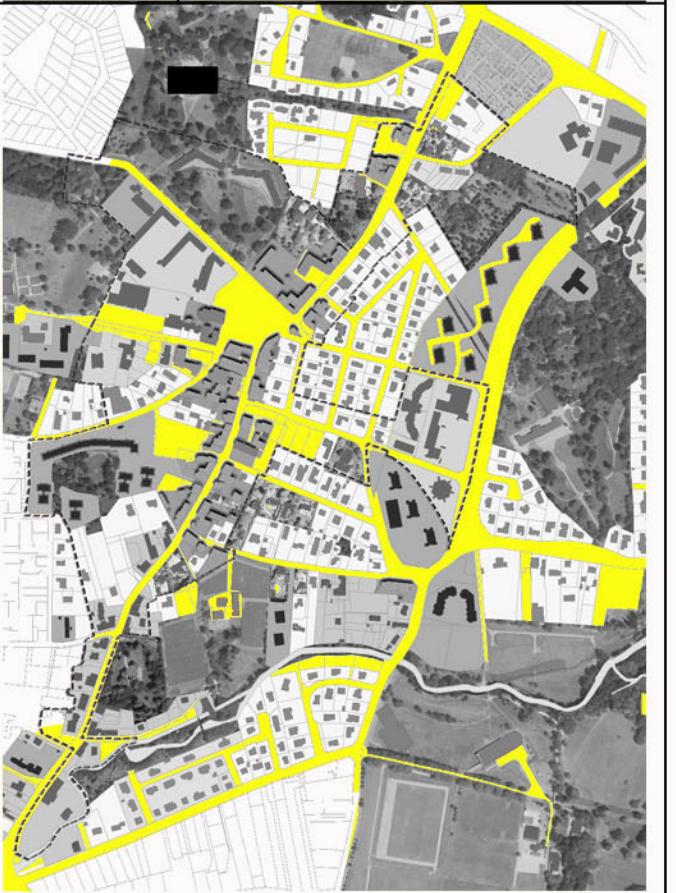
LE MAIL

LE PARVIS

LE PASSAGE

LE TROTTOIR

LE SENTIER



LA VOITURE



LE PARK WAY

LA CONTRE - ALLEE

LA RUE

L'IMPASSE

Une palette riche d'espaces publics qui déclinent toutes les échelles et les pratiques, héritage de la confrontation de territoires agricoles avec les domaines bourgeois et le bourg resserré.

La richesse provient de la diversité des typologies et de sa capacité à supporter des flux piétons comme routiers, compatibles avec les secteurs desservis.

Il s'agira en phase projet d'utiliser cette palette et de travailler les continuités pour assurer un réseau complet de qualité sur l'ensemble du centre ville.



LE PARKING



LA PLACETTE



LE ROND POINT



LA ROUTE

EQUIPE D'ETUDE:

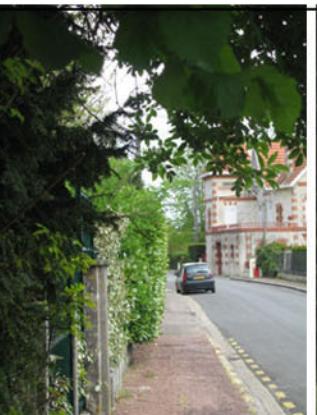
AUGIER / GUENIOT ARCHITECTES - URBANISTES
ATELIER ARCADIE: EMMANUEL PRIEUR / PAYSAGISTE
ATD CONSEIL: URBANISME
SECOTRAP INGENIERIE INTERNATIONAL

UN MAILLAGE PIETON DANS L'EPASSEUR		Date 05 /2008
<p>Des liaisons existantes à renforcer</p> <p>LEGENDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> Principales liaisons piétonnes reliant le parc de Laurenzane au parc de l'Ermitage Liaisons piétonnes existantes entre deux parcs Liaisons piétonnes potentielles entre les espaces publics Pistes cyclables existantes Principaux parkings du centre ville ayant un impact visuel depuis le cours de Général de Gaulle <p>Callout descriptions:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1: Un chemin étroit mais utile entre le parc de l'Ermitage et la place de l'Eglise. 2: Espace privatif. 3: Liaisons libres entre résidences. 4: Des aménagements paysagers récents Av. Léognan? 5: Une entrée peu visible pour le Parc de l'Ermitage. 6: Contre allée piétonne du parc de Laurenzane. 7: L'ancienne entrée du parc de Laurenzane. 8: Parcourir la lisière du parc. 9: Parcours en lisière du parc. 		
<p>Les usages et l'histoire du site ont déposé une grande diversité de formes de chemin piéton :</p> <ul style="list-style-type: none"> - venelle verte entre deux résidences - contre allée (limite du parc de Laurenzane) - chemin « forestier » (parcours en lisière du parc de Lérmitage) - allée plantée (allées des platanes de Laurenzane) - passe-pied entre les résidences <p>Ces nombreux chemins d'usages et de formes différentes préfigurent un maillage piéton intéressant qu'il convient de renforcer et de mettre en corrélation avec les parcs.</p> <p>Les chemins existants ne permettent pas toujours d'établir des liaisons évidentes entre les quartiers alors qu'il existe un potentiel pour établir un maillage dans l'épaisseur du centre bourg.</p>		
<p>GRADIGNAN: Etude pré-opérationnelle d'urbanisme dans le secteur Centre-Ville Phase 1: DIAGNOSTIC et ENJEUX</p> <p>ÉQUIPE DE DÉCOUVERTE</p> <p>AUGIER / GUENOT ARCHITECTES - URBANISTES ATELIER ARCADE / EMANUEL PIREUR / PAYSAGISTE ATIS CONSEIL / URBANISME BECOTRAF INGENIERIE INTERNATIONALE</p>		

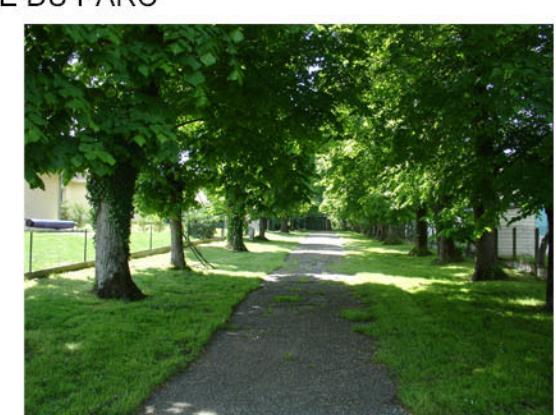
LES ESPACES PRIVES ET LEUR IMPACT SUR L'ESPACE PUBLIC: Les seuils

Date

05 /2008



L'ESPACE PRIVE



LES BANDES D'ACCES

LE VEGETAL PRIVE INTERAGIT AVEC L'ESPACE PUBLIC

UNE COUR PARKING

UN JARDIN ET SA CLOTURE VEGETALE

UN PRE

UN PARKING ARBORE

UN CHEMIN D'ACCES

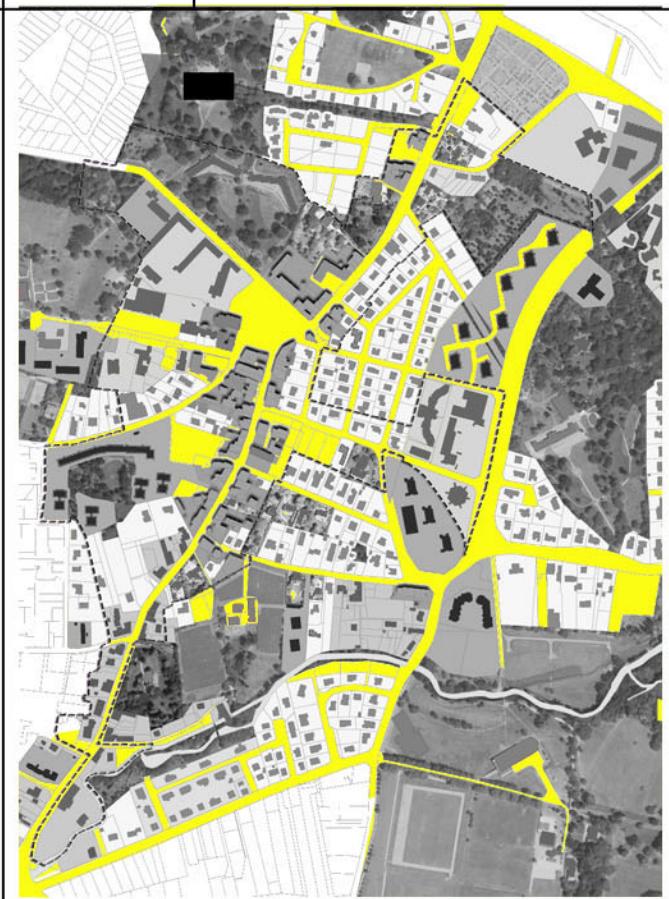
LA CLOTURE DISPARAIT DANS LE PARTAGE DU PARC

UNE BANDE VERTE

UNE COUR DE STATIONNEMENT

UN JARDIN HISTORIQUE OUVERT

UNE ALLEE HISTORIQUE CONDAMNEE



De véritables seuils entre l'espace privé et l'espace public, lieux des interfaces et des pratiques protégées. (Espaces semi-collectifs: jeux d'enfants, rencontres...). Il s'agit donc de prendre en compte ces interactions dans les formes urbaines du projet .

Les densités végétales des parcelles privées peuvent participer à la qualification des espaces publics. Elles sont une économie de moyens pour la collectivité (gestion, surveillance...) mais la qualité de la clôture est nécessaire. Certaines haies végétales permettent de masquer le stationnement depuis la rue.

Dans les tissus lâches, les bandes d'accès qui recoupent des lots en profondeur doivent être en copropriété pour éviter une accumulation de sorties sur la voie publique.

EQUIPE D'ETUDE:

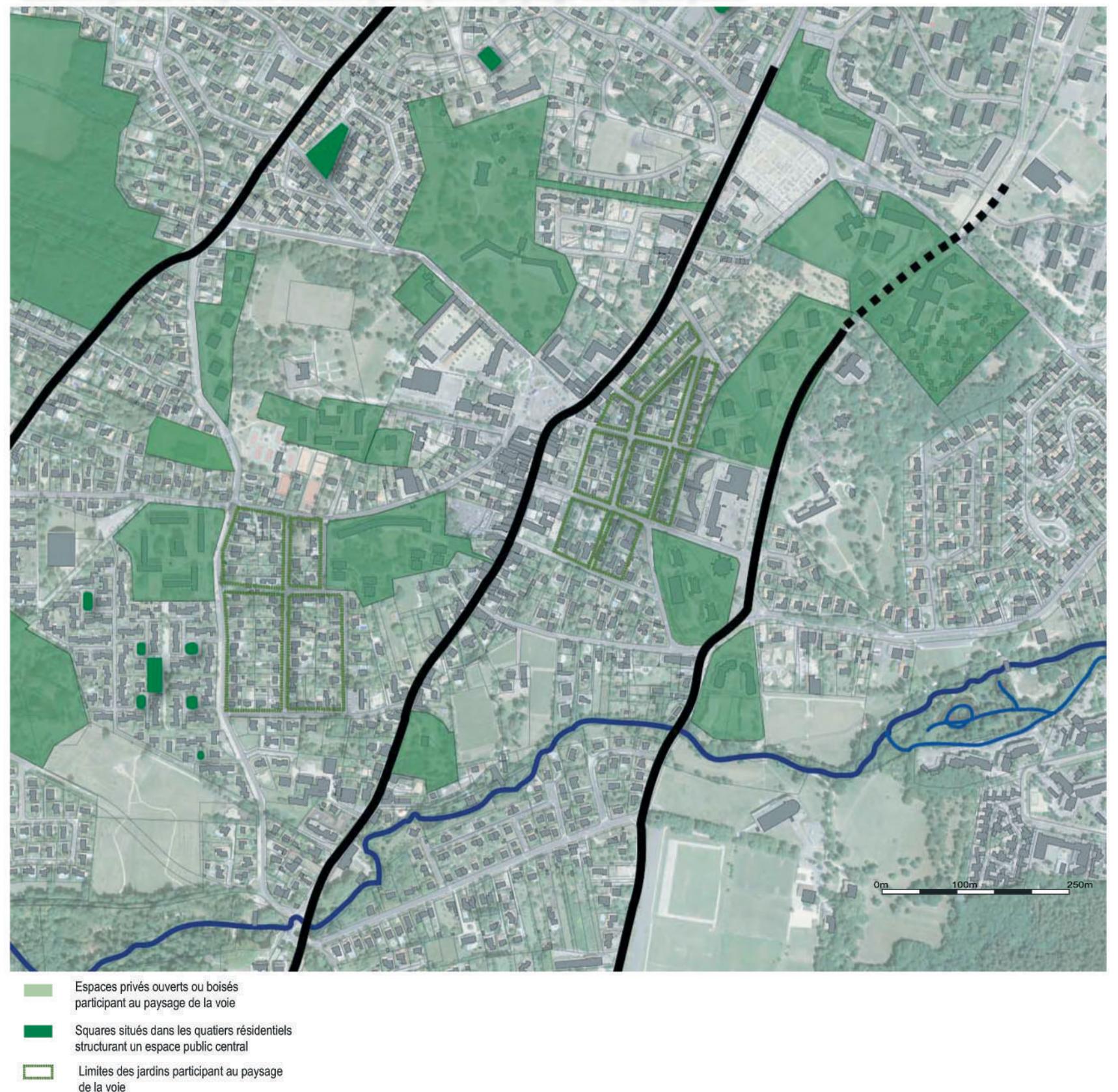
AUGIER / GUENIOT ARCHITECTES - URBANISTES
ATELIER ARCADIE: EMMANUEL PRIEUR / PAYSAGISTE
ATIS CONSEIL: URBANISME
SECOTRAP INGENIERIE INTERNATIONAL

DES ESPACES QUALIFIANT L'ESPACE PUBLIC

Date

05 /2008

Quartiers jardins et espaces collectifs participant au paysage de l'espace public



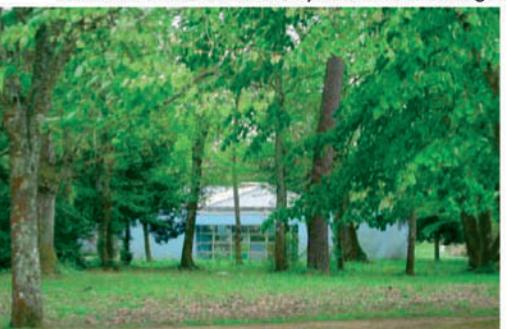
Continuité entre les espaces privés et publics



Alignement historique préservé entre les collectifs



Collectifs ouverts sur le parc de l'Ermitage



Habitat et reliquats de boisement



Insertion d'un collectif dans un boisement de pins

Les quartiers jardins :

La création de quartiers jardins dans les années 1950 participe à l'identité de ville « jardin ». En limite ou à proximité du secteur d'étude 3 principaux quartiers présentent un intérêt dans la lecture urbaine de Gradignan :

- le quartier compris entre la rue des érables et l'allée des pins

- o quartier organisé dans une maille de jardin d'environ 50 m par 100
- o implantation des maisons en milieu de parcelle générant des jardins en pourtour
- o clôtures transparentes avec différents filtres de plantation
- o la végétation des jardins participe au caractère « jardinée » des rues

- le quartier compris entre la route de Pessac et la rue de Bellevue

- o quartier organisé avec un maillage régulier
- o perspective sur l'horizon boisé de l'eau Bourde et du Parc de Cayac
- o perspectives accentuées par l'implantation des voies principales dans la pente
- o Jardin relativement important dégagéant quelques arbres de hautes tiges (pin parasol par exemple en premier plan)

- le quartier des « musiciens » au Sud

- o quartier organisé par une succession de petits squares ayant pour vocation de gérer : l'espace de stationnement, le retournement, l'organisation des « îlots » jardins

Les espaces verts de logements collectifs :

L'implantation des logements collectifs s'appuie sur une préservation des existants (cas des pins de la résidence Lorenzane), des espaces ouverts ou perçus ouverts lorsqu'ils sont clôturés, des implantations topographiques « en terrasse » (terrassement limités), une gestion du stationnement intégrée à l'ensemble de la réalisation (sur rue, intégrée au bâti, en situation de dépression...).

Les principes adoptés pour la construction de ces résidences permettent de renforcer les valeurs paysagères associées aux parcs. Ces espaces s'inscrivent dans la continuité des parcs de la ville (cas particulier de l'alignement de platane de Lorenzane).

EQUIPE D'ETUDE:

AUGIER / GUENIOT ARCHITECTES - URBANISTES
ATELIER ARCADIE: EMMANUEL PRIEUR / PAYSAGISTE
ATIS CONSEIL: URBANISME
SECOTRAP INGENIERIE INTERNATIONAL

LES LIMITES DES ESPACES PRIVES PARTICIPENT AU PAYSAGE DE LA VOIE

Date

05 /2008



Sucession de massifs arbustifs pour filtrer les vues sur le bâti



Sous-bassement inférieure à 0.80m,



Un travail sur l'architecture des clôtures, filtres et perméabilités



Les haies des jardins privés participent aux paysages des espaces publics



Le traitement des clôtures entre l'espace public et privé se différencie des traitements habituels dans les quartiers pavillonnaires. Le traitement des limites induit une identité forte par des principes simples :

- le dispositif de fermeture est souvent transparent (voir ajouré).
- la hauteur de la clôture n'excède pas 0.9 m.
- le soin apporté au dessin des clôtures souvent en rapport avec l'architecture de la maison qualifie l'espace public.
- la place du végétal pour intimiser le jardin est implantée par plan successifs, les haies mono spécifiques sont taillées à 1.2 m laissant passé le regard, les autres haies sont diversifiées (bocagères) et débordent sur la voie.

L'ensemble de ces dispositifs à l'échelle de quartier qualifie l'espace public.